

# SSIAP 1

## RECYCLAGE

**Durée : 14 heures**



### Personnes concernées

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal. Ils sont soumis également tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

### Objectifs

Mettre à jour ces connaissances dans le métier d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Intégrer les évolutions de la réglementation ERP et IGH

### Pré-requis

Etre titulaire de l'attestation AFPS / PSC 1 de moins de deux ans ou de SST/PSE1 en cours de validité.

Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail

### Programme

- PREVENTION  
Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)  
Accessibilité du public
- MOYENS DE SECOURS  
Agents extincteurs  
SSI  
Moyens d'extinction
- MISES EN SITUATION D'INTERVENTION  
Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie  
Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

*Pour tous renseignements, merci de contacter :*

**Carole DEVASSY**

courriel : [c.devassy@neoprev.com](mailto:c.devassy@neoprev.com)

Téléphone : 02.31.53.82.18

Télécopie : 02.31.95.07.80

**NEO PREV**

4 avenue de Cambridge – immeuble Odysée

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

[http : //www.neoprev.com](http://www.neoprev.com)